

Prêt d'honneur création et reprise d'entreprise

INITIATIVE DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur création et reprise d'entreprise permet d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création et de reprise d'entreprise, de tous secteurs.

Le prêt d'honneur, accordé à titre personnel, est destiné à renforcer les fonds propres de l'entreprise.

Quelles sont les particularités ?

- Entreprises inéligibles

Les secteurs d'activité exclus sont ceux des services d'intermédiation financière.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le Prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, d'un montant compris entre :

- 1 500 et 30 000 € pour un projet de création (avec un maximum de 20 000 € par personne),
- 1 500 et 50 000 € pour un projet de reprise (avec un maximum de 30 000 € par personne).

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur 2 à 5 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les prêts d'honneur sont à demander auprès d'Initiative Doubs Territoire de Belfort

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT

- **Initiative Doubs Territoire de Belfort**
 - 21C rue Alain Savary - Technopole Témis
 - BESANCON
 - 25000 BESANÇON
 - Téléphone : 03 81 65 37 65
 - Télécopie : 03 81 81 22 86
 - E-mail : contact@initiative-doubsterritoiredebelfort.fr